
INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONFÉRENCE SOCIALE DU 16 OCTOBRE 2023

Madame la Première ministre,
Mesdames, Messieurs les ministres,
Monsieur le Président du CESE,
Mesdames, Messieurs

Bonjour à tous,

Merci pour l'invitation à cette conférence salariale !

Pour Force Ouvrière, enfin vous nous invitez pour prendre les choses par « le bon bout ».

Déjà l'année dernière, nous vous expliquions dans un communiqué sur la loi pouvoir d'achat le 12 juillet que nous les travailleurs nous ne faisons pas l'aumône et que c'est avec le salaire que nous remplissons le frigo.

Les chèques alimentaires, chèques énergies, chèques carburants ont été utilisés. Soit !

Mais ils ne sont pas des solutions pérennes aux problématiques de pouvoir d'achat, notamment lié au niveau de l'inflation qui n'a plus été atteint depuis 1987, pour nous tous, les salariés du public comme du privé.

Les économistes qui nous parlent de la spirale inflationniste « salaire prix » doivent revoir leur doctrine car depuis 1 an ce n'est pas la hausse significative des salaires qui a contribué à l'augmentation ni maintenu la hausse des prix.

Aussi nous revendiquons la remise en place de l'échelle mobile des salaires pour le privé comme pour le public.

D'ailleurs à ce propos, je m'étonne que l'état employeur, premier employeur de la République, ne soit pas présent aujourd'hui à ce titre.

Cependant j'ai bien compris que des réunions de concertation de la fonction publique étaient programmées le 19 octobre. Pour FO nous y parlerons notamment traitement, tassement des grilles indiciaires, conditions de travail et attractivité des métiers.

Nous vous avons, madame la Première ministre, déposé nos revendications le 16 mai dernier et celles -ci n'ont pas changé. Nous ne ferons que les développer dans les différents ateliers cet après-midi.

Comme vous l'avez dit, le dialogue social doit retrouver un nouvel élan et je me permets de rappeler vos propos sur l'autonomie de partenaires sociaux et la retranscription fidèle des accords interprofessionnels.

Merci pour cela !

Cela étant, le dialogue social est une réalité du quotidien pour nos représentants, à tous niveaux, même s'il est parfois compliqué.

De plus je vous le rappelle, les ordonnances travail qui ont bouleversé la hiérarchie des normes et réduit les moyens n'ont rien arrangé.

Et nous vous en demandons toujours l'abrogation !

Prendre les choses par le bon bout, c'est parler « emploi » du début à la fin de la carrière professionnelle et cela sous l'égide de la qualité, de la quantité et mais aussi de l'égalité : « **à travail égal /salaire égal** ».

En effet il ne s'agit pas de reculer l'âge de départ à la retraite ou allonger la durée de cotisation.

Il ne vous a pas échappé que nous étions contre cette réforme injuste brutale, injustifiée et inefficace et nous en demandons l'abrogation.

Sur les salaires, il aurait été justifié que l'état employeur montre l'exemple. En effet sur la formule consacrée du dégel du point d'indice je pourrais ajouter que malgré le réchauffement climatique le point d'indice dégèle moins vite que la banque.

Pour les travailleurs du privé, le compte n'y est pas non plus !

D'ailleurs, le Président de la République est d'accord avec Force ouvrière puisqu'il a ajouté 150 euros de prime d'activité à tous les salariés au smic.

Mais la prime d'activité, ce n'est en aucun cas du salaire. Et cela ne se retrouvera pas dans le salaire différé au moment de la retraite et à tout autre moment de la vie (maternité, maladie, chômage ...). Et surtout pas dans nos caisses de protection sociale.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la Première Ministre, un coup de pouce au SMIC.

Au-delà du salaire minimum, il est également indispensable d'obliger certaines branches à avancer sur les salaires conventionnels pour éviter le tassement des grilles et redonner de l'attractivité aux métiers.

Pour cela la conditionnalité des aides publiques est le bon moyen. Il devient indispensable et urgent d'avancer sur ce sujet plutôt que de repousser le débat de la restructuration des branches par mariage forcé.

Comme énoncé dans l'article L. 1 du Code du travail, Madame la Première Ministre, redonnons la place qui est la sienne à la négociation collective, au paritarisme, les deux participant à la cohésion sociale de notre République.

Merci pour votre écoute.